



Rucolan (W 7127-2) Emballages : 1 KG, 5 KG

1/2

Date de publication par Leu + Gygax:12.01.2017

Page de couverture pour la Suisse faite le : 25.01.2018

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Legan WG de Leu+Gygax AG.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Rucolan (W 7127-2)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Rucolan (W 7127-2)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la Fiche de Données de Sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	RUCOLAN
Utilisation	Fongicide
Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Importateur / Producteur	Leu + Gygax AG Fellstrasse 1 5413 Birmenstorf 056 201 45 45)
E-Mail pour des renseignements	stucki@leugygax.ch (pendant des heures de bureau)
Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

→ Voir section 2 de la fiche de données de sécurité ci-jointe pour Legan WG (L+G).

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé.

Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette. **Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.



Rucolan (W 7127-2) Emballages : 1 KG, 5 KG

2/2

Date de publication par Leu + Gyax:12.01.2017

Page de couverture pour la Suisse faite le : 25.01.2018

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- || Tenir hors de portée des enfants.
- || Interdiction de réutiliser l'emballage.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** **Legan WG****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation produit phytosanitaire****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**Leu & Gygax AG
Fellstrasse 1
CH-5413 Birmenstorf**Service chargé des renseignements:**Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Nom du produit: **Legan WG**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dithianon (ISO)

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P391 Recueillir le produit répandu.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.






· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 3347-22-6	dithianon (ISO)	70,0%
EINECS: 222-098-6	 Xn R22;  N R50/53	
	 Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302	

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

(suite page 3)

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 2)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- **Après inhalation:** Placer la personne intoxiquée à l'air frais et au calme.
- **Après contact avec la peau:**
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente. Consulter un médecin.
Ne PAS faire vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Mettre les personnes en sécurité.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter le rejet dans l'environnement.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir section 13).
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas respirer les aérosols.

Appliquer des procédés de travail selon le manuel d'utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

· Conseils pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Avant de pénétrer dans les zones des repas, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles: bases fortes, acides forts.

Matières incompatibles: Sources d'inflammation, rayons directs du soleil.

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit sec. Prévoir une cuvette de retenue. Conforme à la réglementation.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

CH/FR

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

DIN EN 149 avec filtre FFP2

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:** Granulés**Couleur:** Brun**· Odeur:** Caractéristique**· Seuil olfactif:** Non déterminé.**· valeur du pH:** Non applicable.

(suite page 6)

CH/FR

Nom du produit: **Legan WG**

(suite de la page 5)

· Point de fusion:	<i>Non déterminé.</i>
· Point d'ébullition:	<i>Non déterminé.</i>
· Point d'éclair	<i>Non applicable.</i>
· Inflammabilité (solide, gazeux):	<i>La substance n'est pas inflammable.</i>
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· Auto-inflammation:	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non applicable.</i>
· Densité:	<i>Non déterminée.</i>
· Densité relative	<i>Non déterminée</i>
· Densité de vapeur.	<i>Non applicable.</i>
· Vitesse d'évaporation	<i>Non applicable.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Soluble</i>
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité:	
Dynamique:	<i>0.16-0.91 Pa.s</i>
Cinématique:	<i>Non applicable.</i>
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	<i>0,0 %</i>
Teneur en substances solides:	<i>100,0 %</i>
· 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter**
Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.
Températures extrêmes et rayons directs du soleil.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides forts
Base fort.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Fumée

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë***Nocif en cas d'ingestion.***Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	678 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	2,1 mg/l (rat) (4 h)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée** *Pas d'irritation de la peau.***Lésions oculaires graves/irritation oculaire** *Pas d'irritation oculaire.***Sensibilisation respiratoire ou cutanée** *Aucun effet de sensibilisation connu.***Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Cancérogénicité***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité pour la reproduction***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***Danger par aspiration***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité écologique:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***Effets écotoxiques:****Remarque:** *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***Autres indications écologiques:****Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.**Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.**Très toxique pour les organismes aquatiques.***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** *Non applicable.***vPvB:** *Non applicable.***12.6 Autres effets néfastes** *Éviter le rejet dans l'environnement.*

Nom du produit: **Legan WG**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (dithianon (ISO))

· **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (dithianon (ISO)), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (dithianon (ISO))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

Ja

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Indice Kemler:**

9

· **No EMS:**

F-A,S-F

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 9)

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:**· ADR****· Quantités limitées (LQ)**

5 kg

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

· Catégorie de transport

3

· IMDG**· Limited quantities (LQ)**

5 kg

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DITHIANON (ISO)), 9

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger GHS07, GHS09**· Mention d'avertissement Attention****· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Dithianon (ISO)****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)

CH/FR

Nom du produit: Legan WG

(suite de la page 9)

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

· **Contact:**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ErC₁₀: EC₁₀ in terms of reduction of growth rate

EC₅₀: half maximal effective concentration

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1